

## Multiculturalisme et construction nationale : le cas de la Bosnie-Herzégovine

Magali Bessone, Université de Rennes 1

### WORKING PAPER - DO NOT QUOTE

Je voudrais explorer ici, à partir d'un cas particulier, celui de la Bosnie-Herzégovine, certaines difficultés que peut poser l'exportation du modèle multiculturaliste en-dehors du cadre libéral. En effet, il me semble que le multiculturalisme, comme programme politique qui se propose non seulement de reconnaître, mais surtout d'inscrire les appartenances communautaires, en particulier ethno-nationales, dans les institutions et les normes politiques, présuppose un État libéral comme cadre de fonctionnement, mais ne constitue pas un programme politique capable de fonder un État démocratique viable. La politique multiculturaliste est en réalité peu adaptée aux périodes de transition et de reconstruction nationale, notamment lorsqu'il s'agit de (re)construire une nation où a pris place un conflit ethnique. Elle risque alors bien davantage de nourrir les nationalismes les plus radicaux. Le cas de la Bosnie-Herzégovine est particulièrement révélateur de telles difficultés : d'un point de vue méthodologique, aborder l'étude du multiculturalisme par celle d'un cas où il est en jeu permet de mettre l'accent sur l'importance d'une philosophie située, d'une philosophie politique ancrée dans une connaissance anthropologique des terrains d'étude. Une analyse de ce « cas bosnien » permet donc de souligner la fécondité d'une approche anthropologique sur la question du multiculturalisme, approche qui ici met en lumière le présupposé théorique d'un État libéral déjà constitué dans les politiques multiculturalistes. Le cas bosnien permet également de souligner un autre point : le multiculturalisme n'est pas seulement une politique, mais c'est aussi un fait social et une éthique du quotidien qui repose minimalement sur les valeurs partagées de la tolérance et du respect de l'autre. Dans cette dimension, le multiculturalisme est pluralisme au double sens de valorisation de la diversité et d'organisation sociale des différences communautaires — sans que cette dimension implique nécessairement la transcription de ce fait dans l'ordre politique<sup>1</sup>. Dans cette acception, il existe, non pas un modèle multiculturaliste, mais des multiculturalismes, selon les sociétés et les organisations sociales de la diversité qu'elles mettent en œuvre. L'institution du « *Komsiluk* », que l'on peut traduire par « bon voisinage », bosnien, est l'une de ces dimensions pratiques du multiculturalisme. Une Constitution bosnienne proposant un État unitaire minimal sous la double forme de l'État de droit et de l'État providence, sans prétention à l'organisation politique du multiculturalisme, mais se contentant de garantir la condition d'un fonctionnement du *komsiluk*, pourrait sans doute (aurait sans doute pu) assurer une démocratie multiculturelle dans une Bosnie-Herzégovine fonctionnelle.

Je vais d'abord rappeler rapidement comment les accords de Dayton ont cherché à mettre en place une démocratie bosnienne où la politique multiculturaliste est inscrite dans la Constitution, ainsi que les échecs de cette politique. Puis je présenterai la dimension bosnienne du multiculturalisme comme valeur éthique et fait social à travers l'institution du *komsiluk*. Enfin j'esquisserai les éventuelles conséquences politiques de la prise en compte de cette approche anthropologique.

En 1995, les accords paraphés à Dayton en novembre et signés à Paris en décembre ont mis fin à la guerre en Bosnie-Herzégovine. La Constitution de l'État de B-H, publiée d'abord en anglais, a été arrêtée à Dayton en tant qu'annexe 4 de ces accords de paix, sans faire l'objet d'aucune participation des citoyens de B-H. Cette Constitution reconnaît l'existence de trois peuples constituants dans l'État bosnien, les Bosniaques ou Musulmans,

---

<sup>1</sup> Voir, pour ces définitions, Milena Doytcheva, *Le Multiculturalisme*, Paris, La Découverte, 2005.

les Serbes et les Croates, chacun de ces peuples possédant un droit de veto contre toute loi contraire à ses intérêts vitaux. Cette Constitution confirme également que l'Etat bosnien est un Etat fédéral et très décentralisé, comprenant deux Entités qui reconduisent des structures gouvernementales créées pendant la guerre et possédant l'essentiel des pouvoirs, recouvrant des territoires globalement mono-ethniques : la Republika Srpska, république unifiée peuplée majoritairement de Bosniens serbes, et la Fédération de Bosnie-Herzégovine, structure fédérative regroupant des cantons dont certains sont majoritairement bosniaques, certains majoritairement croates, et certains mixtes<sup>2</sup>. A côté d'une Chambre des représentants, il existe une Chambre des peuples, fondée sur le principe de la représentation selon des quotas ethno-nationaux ; c'est aussi le principe de la représentation ethno-nationale qui guide l'organisation de la présidence collégiale de trois membres (Serbe de RS, bosniaque et croate de Fédération), la répartition des ministères et d'autres institutions étatiques. S'ajoute à ces deux entités le corridor de Brcko, dont le statut a été laissé en suspens à Dayton et dont en 2009, le premier amendement à la Constitution a fait « une entité locale auto-gouvernée, avec ses propres institutions, lois et régulations ». En 2000, la Cour Constitutionnelle de B-H a imposé que les trois peuples constituants jouissent de droits égaux dans l'ensemble du pays et à tous les niveaux de l'Etat et en 2002, d'importants amendements aux Constitutions de la RS et de la Fédération ont été imposés par le Haut Représentant afin de garantir les droits de tous à tous les niveaux de l'Etat. Le Haut Représentant lui-même, qui représente la communauté internationale, a été mis en place par les accords de Dayton afin de coordonner l'action de la communauté internationale pour la mise en place de la paix en B-H : il est désigné par le Conseil de mise en œuvre de la paix (PIC) et agréé par le Conseil de Sécurité des Nations Unies. Il a été doté en 1997 de pouvoirs coercitifs (notamment ceux d'imposer des lois ou de renvoyer des fonctionnaires), dits « pouvoirs de Bonn », établis à partir du mandat qui lui a été reconnu dans l'annexe 10 de la Constitution de B-H ; depuis 2002, ce Haut Représentant cumule cette fonction avec celle de Représentant spécial de l'Union Européenne, assurant la coordination de l'action de l'UE en B-H.

Du point de vue de la construction nationale, il est désormais bien connu que la B-H est une « communauté imaginée » (B. Anderson, *Imagined Communities*) très particulière. Du fait que ses institutions et son idéologie nationale ont été proposées par des internationaux (Nord-Américains et Européens de l'Ouest pour l'essentiel) cherchant à reconstruire le pays comme un Etat démocratique et multiethnique fondé sur des normes cosmopolitiques éclairées, au plan local, l'engagement pour cette fiction est faible. Ainsi, la B-H ne fonctionne pas réellement comme une communauté. Deux conceptions de l'Etat bosnien s'affrontent en réalité, chacune mettant en œuvre une approche différente du multiculturalisme.

D'un côté, le point de vue européen, notamment véhiculé par le Conseil de mise en œuvre de la paix et le Conseil de l'Europe. Dans cette vision, la Bosnie-Herzégovine est un Etat à vocation multiculturelle au cœur de l'Europe — ce qui se décline en trois exigences institutionnelles majeures : la Bosnie-Herzégovine doit se construire comme un Etat multiethnique, multi-religieux et respectant les droits (notamment linguistiques et éducatifs) des minorités dites culturelles. Nous laisserons de côté dans le cadre de cette présentation la question des Juifs et des Roms, qui ne sont pas des peuples constituants, mais « seulement » des minorités dont les droits sont constitutionnellement reconnus via la reconnaissance de la Convention-Cadre pour la protection des minorités nationales (annexe 1 de la Constitution), mais également par là même limités. Récemment, en décembre 2009, la Cour européenne des droits de l'homme a ainsi jugé discriminatoire la Constitution bosnienne qui interdit à certains citoyens l'accès à certaines fonctions en raison de leur origine : le principe de la

---

<sup>2</sup> Avant le changement promulgué en 2000 par la Cour Constitutionnelle de B-H, chacune des Constitutions de ces deux Entités les définissait comme étant sous l'autorité de leur majorité ethno-nationale : la RS était définie comme un Etat du peuple serbe et la Fédération comme un Etat des Bosniaques et des Croates.

représentation ethno-nationale fait que seuls les citoyens issus des trois peuples constituants peuvent être candidats à la Chambre haute ou à la présidence de l'Etat. Dans la perspective des élections législatives d'octobre 2010, la réforme constitutionnelle permettant aux institutions d'être conformes à la Convention Européenne des droits de l'homme est urgente et exigée par l'Union Européenne. Ces exigences de l'UE ont des conséquences politiques immédiates puisque c'est seulement au terme d'un « nation building » ou « State building » démocratique et multiculturaliste, dont le succès est évalué par le Bureau du Haut Représentant, que la Bosnie-Herzégovine pourra prétendre à son intégration dans l'Europe, selon les termes de l'Accord de Stabilisation et d'Association signé le 16 juin 2008. Nous nous concentrerons ici sur les difficultés concernant les relations entre les trois groupes constituants, mais il est bon d'avoir en tête que la critique des accords de Dayton va plus loin que le cadre auquel nous nous limiterons et que la question du multiculturalisme en BiH peut se poser à de multiples niveaux.

Avant d'aborder la présentation du second point de vue sur l'Etat bosnien, précisons sur quels fondements s'est construite l'approche européenne. Il peut sembler à première vue utopique de vouloir œuvrer à la construction d'un Etat sur le modèle de l'Etat-nation au double sens de l'Etat de droit et de l'Etat providence, tout en insistant sur la dimension multiculturelle de cet Etat. En effet, selon certaines analyses, « le multiculturalisme, à la fois comme politique et comme fait social, a pour effet d'affaiblir l'Etat-nation et d'accentuer les divisions et de menacer le consensus (...). La demande de reconnaissance comme les communautarismes cherchent à maintenir la séparation, la fragmentation entre les groupes humains au lieu de les rassembler »<sup>3</sup>. Si cette analyse est juste, il n'est pas lieu de s'étonner que la B-H soit aujourd'hui encore, 15 ans après la fin de la guerre, un Etat bancal et une communauté divisée. Aveuglés par leur propre situation prise comme modèle unique de référence, et négligeant de tenir compte des circonstances historiques, géographiques, culturelles et religieuses propres aux Balkans, les Occidentaux, et en particulier l'Union Européenne, auraient proposé un système politique et institutionnel particulièrement mal adapté à la reconstruction nationale après un conflit. Au lieu d'œuvrer à la réconciliation, ils auraient, par un choix malheureux dicté par la projection de leur propre système politique et social sur un autre terrain, contribué à institutionnaliser les divisions communautaires. Il existe une très riche littérature dénonçant les limites des accords de Dayton en particulier du point de vue de la manière dont ces accords ont défini et institutionnalisé les groupes ethno-nationaux en B-H. Il est désormais bien connu que les accords de Dayton, loin d'établir des entités multi-ethniques dans le cadre d'un Etat unifié, ont signifié paralysie politique et partition ethno-nationale de facto le long d'une frontière interne correspondant à la dernière ligne de front de la guerre, et, au fond, aux lignes du nettoyage ethnique<sup>4</sup>. L'Etat et les deux Entités ont longtemps fonctionné de manière quasi indépendante, et la B-H a eu pendant plus de 10 ans trois armées ou trois polices distinctes<sup>5</sup>, même si certains points traditionnellement dévolus à l'Etat central, comme la monnaie ou les plaques minéralogiques, ont été rapidement communs.

---

<sup>3</sup> C. Audard, *Qu'est-ce que le libéralisme ?*, Paris, Gallimard, 2009, p. 576.

<sup>4</sup> Voir en particulier D. Chandler *Bosnia : Faking Democracy after Dayton*, Londres, Pluto Press, 1999 ; William Hunt, « Bosnia : Two Days in November », in *Global Multiculturalism : Comparative Perspectives on Ethnicity, Race and Nation* (G. H. Cornwell et E. W. Stoddard eds, Rowman and Littlefield, 2001) ; Florian Bieber, *Post-war Bosnia : ethnicity, inequality and public sector governance*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire, Palgrave Macmillan, 2005.

<sup>5</sup> La Chambre haute de BiH a entériné en avril 2008 la réforme de la police réclamée par l'Union européenne ; mais cet accord est resté de façade et la réforme ne sera effective qu'après une révision constitutionnelle globale à propos de laquelle les discussions s'enlisent (signature en novembre 2008 de l'accord sur le « processus de Prud »).

On peut distinguer trois réponses possibles à cette critique. Selon la première, la communauté internationale a peut-être commis une erreur d'appréciation en proposant une Constitution multiculturelle sur les bases établies à Dayton, mais c'est au nom de la croyance en une humanité capable du meilleur après le pire — au nom de l'idée qu'anciens bourreaux et victimes, mis en présence au niveau de la société civile dans des associations ou des ONG, dans le cadre d'un Etat de droit minimal leur garantissant un statut politique et économique égal, seraient capables, guidés par des experts internationaux en réconciliation, de mettre en œuvre un processus cathartique menant au pardon, et par là, au vivre-ensemble. Dans cette hypothèse, la construction institutionnelle importe minimalement, car l'idée d'une démocratie multiculturelle est avant tout une forme morale reposant sur des valeurs partagées et mise en œuvre dans des relations intersubjectives<sup>6</sup>. À l'appui de cette réponse, on peut observer que c'est en effet avant tout au niveau intersubjectif, psychologique et éthique que la communauté internationale s'est massivement investie en B-H. Mais s'ils sont proches, les circuits d'expertise des internationaux spécialisés dans le design institutionnel et ceux des experts en réconciliation et stress post-traumatique sont différents<sup>7</sup> — il semble difficile d'arguer que les premiers comptaient par avance sur le travail des seconds, que les seconds n'ont pas simplement tâché de pallier les faiblesses manifestes du travail des premiers.

Selon la deuxième réponse possible, plus cynique, la communauté internationale a sciemment refusé de proposer à Dayton la possibilité constitutionnelle d'un Etat-Nation mono-culturel et unifié, car, étant données les réalités ethnico-religieuses de l'affrontement en 1992-1995, la B-H n'aurait pu devenir, aux côtés de la Serbie orthodoxe et de la Croatie catholique, qu'un État musulman. Or un État musulman au cœur géographique même de l'Europe aurait donné une tout autre dimension aux questions posées par l'intégration de la Turquie dans l'Union Européenne — et cela, les Européens, eux-mêmes en quête d'une identité multiculturelle stable, ne pouvaient pas le risquer. La seule possibilité résidait donc dans une démocratie multiculturelle, même si cela devait être au prix de dramatiques blocages politiques et institutionnels.

Il est une troisième réponse possible, qui permet de prendre au sérieux le choix multiculturaliste fait à Dayton, au-delà de l'illusion utopiste universaliste ou du calcul d'intérêts particuliers. L'hypothèse faite par les protagonistes de Dayton reposait sur une réflexion en quatre temps : (1) il fallait (re)construire un État-nation, (2) ce qui s'appuyait nécessairement sur la construction d'une identité nationale ; or (3) l'identité nationale bosnienne était multiculturelle ; (4) donc l'État devait être constitutionnellement multiculturel. Si l'erreur me semble résider dans l'inférence (4) qui déduit du multiculturalisme comme fait social et éthique du quotidien la nécessité d'inscrire la politique multiculturelle dans l'édifice des normes, ainsi que dans (1) l'imposition d'une Constitution nationale de l'extérieur sans même la fiction d'un « Nous, le peuple de B-H », le reste du raisonnement me semble valide. Le geste constitutionnel multiculturaliste, qui consiste, pour ce qui nous intéresse, en la reconnaissance institutionnelle de différentes groupes et en la mise en place institutionnelle de droits égaux pour les membres de ces différentes communautés jusqu'alors en conflit, avait légitimement en vue la constitution d'une communauté politique mais aussi sociale et éthique unifiée. À ce titre, la construction d'un État ne pouvait que s'appuyer sur, créer ou accompagner la représentation d'une identité nationale en termes culturels. Or, si, comme l'a montré Benedict Anderson, tout processus nationaliste commence par l'imagination de la nation, ce ne sont pas des structures ou une idéologie importées qui peuvent permettre la mise en place d'une communauté pacifiée, réconciliée et solidaire. Ainsi

---

<sup>6</sup> S. Lefranc, *Politiques du pardon*, Paris, PUF, 2002 ; A. Chayes et M. Minow, eds, *Imagine Coexistence*, San Francisco, Jossey-Bass, 2003 ; Stover et Weinstein, *My Neighbor, My Enemy*, Cambridge, Cambridge UP, 2004 ; B. Cassin et al. dirs., *Vérité, réconciliation, réparation*, Paris, Seuil, Le Genre humain, 2004.

<sup>7</sup> S. Lefranc, *Après le conflit, la réconciliation ?* Paris, Michel Houdiard ed., 2006.

la construction de la communauté nationale par la communauté internationale, qui reproduit le geste fondateur de l'institution du politique, semblait vouée à échouer si elle ne prenait pas en compte le tissu social et les valeurs morales et culturelles partagées des membres de la nation à venir. Même si l'on utilise ici le modèle du « patriotisme constitutionnel », proposé par Habermas<sup>8</sup>, pour articuler l'approche internationale qui cherchait à se démarquer de l'approche « romantique », trop souvent aussi pensée en termes « slaves » ou « balkaniques », de la nation (qui la fait reposer sur un héritage historique et culturel étranger à la politique), il s'agissait avec les accords de Dayton de créer non seulement une citoyenneté bosnienne mais aussi une identité nationale commune. De plus, l'une des conditions de fonctionnement de l'appartenance citoyenne selon Habermas est qu'elle soit constituée dans et par un processus démocratique compris comme processus délibératif, ce qui est bien loin d'avoir été le cas lors de la rédaction de cette Constitution par des experts internationaux. Enfin, Habermas lui-même reconnaît que le niveau d'intégration politique est toujours influencé par une certaine « coloration éthique », même dans le cas de démocraties libérales stables. Ainsi il apparaissait à juste titre illusoire de penser séparer les niveaux d'intégration politique et éthique pour créer un État bosnien viable.

L'on comprend mieux alors pourquoi la démocratie ne pouvait être que multiculturelle en B-H. En effet, la structure institutionnelle de la Bosnie-Herzégovine nouvellement indépendante a bien été mise en place au nom du fait que la République de B-H en ex-Yougoslavie était perçue par les signataires de Dayton comme préfigurant un État composé de plusieurs nations/nationalités ou religions dont il fallait organiser la coexistence pacifique, donc la réconciliation, voire la coopération au sein d'une société bien organisée. Cette vision d'un État bosnien multiculturel intégré était également portée par certains interlocuteurs locaux très attachés au caractère pluri-ethnique ou pluri-national de la B-H. L'idée qu'il s'agissait de promouvoir en proposant une Constitution dans l'Annexe 4 des accords de Dayton était que la coexistence de ces trois peuples (Serbes orthodoxes, Croates catholiques, Bosniaques musulmans) sur un même territoire ayant désormais une souveraineté autonome était possible, même lorsque cette coexistence n'était pas assurée par la violence d'un joug non démocratique (autocratique, socialiste ou titiste) comme cela avait pu être le cas par le passé. Le défi était de prouver que malgré une histoire (ou une mémoire) de conflits, la Bosnie pouvait devenir un État démocratique — et que considérant la matière, la réalité du peuple bosnien, cette démocratie ne pouvait prendre qu'une forme multiculturelle<sup>9</sup>.

Ainsi l'ambiguïté réside dans le fait que le multiculturalisme a été inscrit au niveau constitutionnel, au sommet ou au fondement de la hiérarchie des normes et de la construction politique, nationale, mais cela, parce que le multiculturalisme était aussi pensé comme un donné social, culturel, religieux et moral à la fois cause des conflits récents et condition à prendre en compte pour la réconciliation et la paix. S'il était légitime de ne pas penser le politique indépendamment des champs social et éthique, l'erreur a consisté à ne pas avoir saisi la teneur toute particulière de ce multiculturalisme bosnien — et ce que cette conception pré-démocratique et éthique historiquement implantée en B-H impliquait pour la mise en

---

<sup>8</sup> Voir notamment J. Habermas, « Citoyenneté et identité nationale. Réflexions sur l'avenir de l'Europe », in J. Lenoble et N. Dewandre, *L'Europe au soir du siècle. Identité et démocratie*, Paris, Esprit, 1992 ; « The European Nation-State : its achievements and its limits. On the past and future of Sovereignty and Citizenship », in G. Balakrishnan (éd.), *Mapping the Nation*, London, Verso, 1996 ; *Après l'Etat-nation. Une nouvelle constellation politique*, Paris, Éditions Fayard, 2000.

<sup>9</sup> Il est intéressant de remarquer que ce faisant, les internationaux reprenaient le principe titiste de la « clef ethnique », sorte de système de quotas existant en Yougoslavie maintenant un équilibre entre les différentes communautés pour les postes de pouvoir. Si la justification de ce système résidait dans l'argument de la justice et de l'équité pour tous les groupes au nom de la doctrine « Fraternité et Unité », dans les faits, le blocage institutionnel résultant des droits de veto de chaque groupe permettait à Tito de prendre toutes les décisions politiques, en dernière instance, et de manière autocratique.

place des nouvelles structures institutionnelles démocratiques. Le modèle multiculturaliste n'est évidemment pas unique, il revêt des dimensions variées selon les circonstances politiques, historiques, sociales, dans lesquelles il est pris : juxtaposition de cultures aux États-Unis, fédération politico-linguistique au Canada, créolisation aux Antilles, en Bosnie il revêt également une dimension propre, qu'on aurait tort de qualifier hâtivement de « balkanique » au sens de mosaïque d'identités nationales. « Dans la littérature existante, la Bosnie est souvent présentée comme une 'mosaïque ethnique' qui a été mise en pièces par le nettoyage ethnique », selon X. Bougarel, E. Helms et G. Duizings<sup>10</sup>.

En effet, il existe un imaginaire européen tout à fait spécifique lié à la représentation des Balkans, et cet imaginaire a partie étroitement liée à une certaine saveur du multiculturalisme. Comme le rappelle Fleming, « 'Balkaniser' signifie diviser ou fragmenter selon des principes absurdepointilleux et des définitions obscures. Ce qui fait des Balkans les Balkans pour un observateur extérieur, c'est qu'ils ne peuvent être ni séparés ni rassemblés. Selon cet argument, l'une des choses qui rendent les Balkans si semblables, c'est qu'ils se préoccupent tous de démontrer comment ils peuvent être différents les uns des autres. Le discours sur les Balkans est donc simultanément un discours sur la même chose et sur la différence »<sup>11</sup>. C'est selon les lignes de cet imaginaire, qui renvoie au moins autant à la représentation que les Européens occidentaux ont d'eux-mêmes qu'à une tentative de se représenter la société bosnienne à la fois comme étrangère et comme européenne, que s'est projeté le fait multiculturel sur lequel a été fondé la démocratie multiculturaliste dessinée à Dayton. Or une autre dimension existait, qui a été par là même négligée.

La conception locale du multiculturalisme est, certes, pré-démocratique, mais elle pourrait fonder un vivre ensemble entre communautés différentes, grâce à ce qu'elle comporte de tradition historique de tolérance et de solidarité mutuelles.

Le sens que revêt le multiculturalisme en Bosnie est celui, issu de la période ottomane, du « *Komsiluk* », ou éthique du bon voisinage. Selon l'anthropologue Cornelia Sorabji, il faut articuler la notion de *Narod* avec celle de *Komsije* qui lui fait écho et en est le reflet<sup>12</sup>. En Bosnie-Herzégovine, selon la doctrine de l'État yougoslave en matière de nationalités, Bosniaques, Serbes bosniens et Croates bosniens sont des *narod*i différents (six « nations » en tout en ex-Yougoslavie, avec les Slovènes, les Monténégrins et les Macédoniens). Les *narod*i seraient ce qu'on appelle en France volontiers des « groupes ethniques », sans différenciation linguistique significative historiquement : le Serbo-croate<sup>13</sup> était la langue parlée par les trois

---

<sup>10</sup> X. Bougarel, E. Helms et G. Duizings, *The New Bosnian Mosaic*, Ashgate, 2007. Voir notamment leur introduction et le texte de Kimberley Coles, « Ambivalent Builders ». Voir aussi Stef Jansen, « Against Cultural Anaesthesia: Identity, Nationalism and Modernity in Former Yugoslavia », in *Nationalism and Ethnicity in East-Central Europe and the Balkans*, T. Sfikas et C. Williams, eds., Ashgate Publishing, 1999, p. 271-293.

<sup>11</sup> K. E. Fleming, « Orientalism, the Balkans and Balkan Historiography », in *The American Historical Review*, 105.4, octobre 2000. Selon lui, il y a une proximité entre cette « attitude envers les Balkans » et « l'attitude orientaliste » d'*intimate estrangement* qu'Edward Said a analysée dans son ouvrage *Orientalism*, New York, Vintage Books, 1978. Néanmoins l'analyse de Said ne peut être appliquée sans nuances pour comprendre les Balkans à cause de l'absence de deux conditions essentielles à l'orientalisme : la domination coloniale de l'Europe de l'Ouest et une longue tradition académique occidentale d'étude de la région en question. Voir aussi M. Bakic-Hayden et R. Hayden, « Orientalist Variations on the Theme 'Balkans' : Symbolic Geography in Recent Yugoslav Cultural Politics », in *Slavic Review*, 51.1, Spring 1992, p. 1-15 ; Kimberley Coles, « Ambivalent Builders : Europeanization, the Production of Difference and Internationalism in B-H », in *Political and Legal Anthropology Review*, 25.1, 2002, p. 1-18.

<sup>12</sup> C. Sorabji, « Une guerre très moderne. Mémoire et identités en Bosnie-Herzégovine », *Terrain*, 23, 1994, p. 137-150.

<sup>13</sup> L'idée de langue serbo-croate est née simultanément en Croatie et en Serbie lors des mouvements indépendantistes et d'émancipation nationale du 19<sup>e</sup> siècle ; les variantes jekavienne et chtokavienne ont été standardisées à cette époque. Le Serbo-croate, le Slovénien et le Macédonien étaient les trois langues parlées en ex-Yougoslavie.

*narodi* de B-H. Le marqueur principal est la religion, mais davantage au sens de l'héritage familial religieux qu'à celui de la foi ou de la croyance subjective. Par ailleurs, « dans le langage courant, la notion de *narod* signifie les gens ou un peuple [*people*] (...) Elle connote plus particulièrement une forme quelconque de collectivité ». En ce sens, elle est proche de la notion de *narodnosti*, nationalités, groupes d'importance moindre car formés de gens ne vivant pas entièrement ou en majorité à l'intérieur des frontières de la Yougoslavie. En ce sens également, « tous les Bosniens constituent solidairement un tel *narod* ».

S'articule à cette notion celle de voisin, de *komsije*, à l'intérieur d'un idiome dominant « pour comprendre et dire la vie et les relations sociales », celui du *komsiluk*, ou bon voisinage. Le *Komsiluk*, comme concept et comme pratique culturelle, permet de désigner les relations humaines entre des voisins vivant en proximité physique les uns des autres. A ce titre, en son sens littéral, il ne sert qu'indirectement à expliquer la politique ethno-nationale en B-H, puisque les voisins appartiennent souvent aux mêmes ethno-nations, et non à des groupes différents. La manière dont les Bosniens usent du terme de *komsiluk* renvoie au voisinage physique, au voisin de palier, en quelque sorte, selon deux dimensions : d'une part, le *komsiluk* désigne un espace délimité, une zone subjectivement, et non administrativement, définie (situation des routes, boutiques, etc.) ; d'autre part, il est associé à des sentiments positifs d'approbation, de respect ou d'affection. Il n'est donc pas d'abord pensé en termes de relations entre des communautés différentes. Néanmoins, dans l'après-guerre, et dans le cadre de la reconstruction, l'usage métaphorique du terme, pour renvoyer à des relations intercommunautaires, est devenu plus commun<sup>14</sup>.

Dans cet usage, « Le *komsiluk* (...) s'exprime essentiellement dans le travail ou la vie quotidienne, l'invitation à la célébration des cérémonies religieuses et l'association aux événements de la vie familiale. Dans ces trois domaines, il obéit à des règles strictes de respect et de réciprocité. Le *komsiluk* est souvent symbolisé par ce café sucré qui, autour d'une table et dans des *fidzan* (fines tasses de porcelaine sans anse), se boit entre *komsije* »<sup>15</sup>. Le travail de C. Sorabji et d'autres anthropologues<sup>16</sup> a montré que les identités ethno-culturelles en B-H étaient fluides et contextuelles, que les relations interethniques étaient fondées sur des règles de réciprocité stables néanmoins constamment renégociées dans les relations quotidiennes. « La relation de voisinage était celle qui, par excellence, représentait la chaleur, la confiance, la solidarité. Toutefois, en tant que personnes avec lesquelles on échange des biens, des paroles et des services rituels, les voisins étaient aussi perçus comme différents, comme des 'autres' avec lesquels il était approprié d'avoir des relations d'échange. (...) Les *narodi* étaient séparés, mais même cette séparation était fondée sur leur solidarité. » (C. Sorabji, *Op. cit.*, p. 147.) Lorsqu'on pense le multiculturalisme en B-H, il faut donc se garder de le penser en termes occidentaux de groupes ethniques sur le modèle des nations ou nationalités (*narodi*), qui seraient des groupes constitués de manière plus stable, et faire une place à cet autre système, quotidien, de régulation inter-communautaire dans des contextes privés, hérité de l'Empire ottoman et fonctionnant au niveau le plus local, le *komsiluk*. C'est cette pratique, plus fluide, de désignation des membres d'autres communautés comme des autres dignes de respect et de confiance, mais des autres clairement identifiés comme tels, qui a volé en éclats au moment du conflit.

---

<sup>14</sup> C. Sorabji, « Bosnian Neighbourhoods revisited : Tolerance, Commitment and *Komsiluk* in Sarajevo », in F. Pines et J. Pina-Cabral, *On the Margins of Religion*, Berghahn Books, 2008

<sup>15</sup> X. Bougarel, *Bosnie, Anatomie d'un conflit*, Paris, La Découverte, 1996, p. 81.

<sup>16</sup> Tone Bringa, *Being Muslim the Bosnian Way : Identity and Community in a Central Bosnian Village*, Princeton, Princeton UP, 1995 ; W. G. Lockwood, *European Moslems : Economy and Ethnicity in Western Bosnia*, Londres, New York, Academic Press, 1975.

Selon les historiens de la B-H Robert Donia et John Fine<sup>17</sup>, contrairement à l'image souvent véhiculée, il y a eu peu de conflits ethniques dans l'histoire de la B-H, dont la caractéristique dominante est la tolérance multiethnique et le syncrétisme religieux. Mais Xavier Bougarel<sup>18</sup> nuance cette analyse : si la B-H, « carrefour des civilisations » et « périphérie des empires », est « bien une terre de rencontre, de coexistence, et, parfois, de symbiose », elle est également « une terre où les guerres des autres viennent nourrir et se nourrir des conflits propres à la société bosniaque ». « De ce point de vue », poursuit Bougarel, « les mots de 'tolérance' et de 'haine', de 'coexistence' et de 'peur' peuvent également servir à qualifier la société bosniaque : en son sein, ils se complètent ou se succèdent plus qu'ils ne s'opposent ». Le multiculturalisme pensé en termes de *komsiluk* hérite de cette ambiguïté, que l'on peut penser grâce aux distinctions proposées par B. Williams<sup>19</sup>. Selon lui, la tolérance est soit vertu, soit pratique. Comme vertu, elle est un engagement idéologique qui relève d'une philosophie explicitement libérale et pluraliste ; valeur des valeurs, elle est alors une vertu pour et par elle-même et se fonde dans l'autonomie individuelle. Le *komsiluk* est bien loin de remplir une telle exigence. En revanche, B. Williams articule à cette première acception celle de la tolérance comme pratique, faite de calculs d'intérêts, et se révélant instable, pouvant aller jusqu'à l'indifférence : le *komsiluk*, comme relation de voisinage impliquant tout en même temps devoir d'entraide, soutien moral et curiosité malveillante ou ragots, promeut la tolérance comme simple pratique.

Le niveau ou cercle du voisinage provient historiquement de l'empire ottoman (étendu jusqu'en B-H), et d'abord des millets, communautés religieuses bénéficiant d'une large autonomie interne, déterminant non seulement un certain nombre de questions juridiques mais correspondant également, dans les villes, à certains quartiers et à certaines corporations, et dans les campagnes, à des groupes socio-économiques différents. Cette structure sociale et institutionnelle s'oppose longtemps à l'idée d'État-nation comme cœur incontournable du politique. L'ordre politique ottoman ne cherche pas à intégrer ni contrôler directement les populations, mais il s'appuie pour ce faire sur des structures intermédiaires ; il repose ainsi sur des communautés confessionnelles et non sur une communauté politique. « Le *komsiluk* se constitue donc dans un espace de proximité et de quotidienneté dont l'État est absent (...). Il est moins l'expression d'une tolérance séculaire qu'un mécanisme de réassurance quotidienne entre membres de communautés différentes » (Bougarel, *Ibid.*, p. 84). Au fond les communautés sont aussi toujours réaffirmées comme entités stables et différentes, et leur coexistence pacifique est assurée grâce à la garantie de l'État. La solidarité et l'entraide au niveau des relations quotidiennes sont donc rendues possibles par la présence de l'État qui impose un certain ordre en dernière instance entre des communautés susceptibles d'être en concurrence. Reposant sur le principe de l'appartenance communautaire, hérité des millets, le *komsiluk*, comme mitoyenneté, régule les relations privées, relations socio-économiques relevant de la société civile ; il ne structure ni la sphère de l'intime, ni la sphère publique.

Néanmoins, on peut le considérer comme le support d'une citoyenneté en gestation. Toujours selon X. Bougarel, lorsque les populations se perçoivent comme partie intégrante de l'Europe modernisée, lorsque les identités sociales et économiques sont substituées aux identités communautaires, alors la politisation du *komsiluk* peut conduire ces populations à soutenir activement la démocratie et les solidarités nationales. Mais lorsque les populations sont déstructurées et marginalisées, alors cette même politisation du *komsiluk* risque de soutenir les replis et les crispations communautaires. Ainsi, il importe de cesser d'imaginer de l'extérieur la communauté bosnienne comme un État-nation multiculturel, une multination, où

---

<sup>17</sup> R. Donia et J. Fine, *Bosnia and Herzegovina, A Tradition Betrayed*, Londres, Hurst, 1994.

<sup>18</sup> X. Bougarel, *Bosnie, Anatomie d'un conflit*, *Op. cit.*, p. 25-26.

<sup>19</sup> B. Williams, « Tolerance : an impossible Virtue ? » in D. Heyd éd., *Toleration : an elusive virtue*, Princeton, Princeton UP, 1996, p. 18-27.

la politisation des relations entre communautés serait imposée au niveau fédéral comme un *fiat* effaçant les mémoires des relations privées. Il faut au contraire travailler à renforcer les relations de bon voisinage au niveau des quartiers et des municipalités : il faut réinstaurer le *komsiluk* qui a explosé avec la guerre entre voisins – cette configuration étrange du conflit pour les observateurs occidentaux. Plutôt que de rêver à la construction d'un Etat-nation totalement étranger à l'histoire de cette région, il vaudrait mieux moderniser et revitaliser l'organisation traditionnelle du pays en collectivités locales, souvent mono-ethniques, et régler les relations de voisinage sur la base de projets économiques ou sociaux d'intérêt mutuel.

Le sens local d'un État démocratique multiculturel s'ancre en effet dans les communautés territoriales que sont les quartiers et les municipalités (qui correspondent à peu près à nos communes françaises). C'est un multiculturalisme statique et défini par les limites réelles, matérielles, urbaines ou paysannes, et non pas symboliques, du voisinage. Ces limites ont un sens à la fois économique et social et éthique, qui donne à son tour une dimension politique aux attachements mutuels.

C'est ce niveau local qui préexistait avant le conflit, c'est lui qui a configuré les crimes et c'est lui qui, très logiquement, a repris son importance après la guerre. Comme le montre le travail d'I. Delpla sur la réception de la justice pénale et la conception de la justice en B-H qu'elle permet de saisir, « C'est au niveau des municipalités, comme entités administratives, qu'a été mise en œuvre la purification ethnique de 1992 *via* la création de cellules de crises, avec des variantes A et B selon que les municipalités étaient ou non à majorité serbe. (...) Le niveau municipal est également décisif pour la désignation des victimes. (...) Ce localisme signifie que les victimes ne sont ni des cosmopolites désincarnés pouvant s'identifier à une humanité persécutée sans médiations, ni des nationalistes s'identifiant davantage à une communauté « imaginée » (nationale ou étatique) qu'à la communauté « réelle » de la municipalité. »<sup>20</sup> L'analyse menée sur les effets de la justice pénale, qui fait ressortir à quel point la géographie est plus déterminante que l'histoire dans ce champ, à quel point l'échelle de la municipalité est signifiante, nous donne une indication fondamentale pour la création d'un Etat viable. L'horizon de sens des attentes sociales, politiques et éthiques, des valeurs et des critères moraux est la municipalité. Les reconfigurations qui se sont produites à l'issue du conflit ont en réalité repris le modèle des collectivités de bon voisinage, mais avec les difficultés imposées notamment par le tracé de la frontière interne entre les deux entités, qui impose un autre niveau de délimitation. Le problème est que ce niveau ne produit pas de sens ni pour l'imagination de la nation ni pour les communautés locales. C'est l'erreur commise par les internationaux à Dayton lorsqu'ils ont tâché de répondre à un conflit ethnique par une démocratie multiculturelle – mais sans avoir pris la mesure du sens de ce terme dans le contexte bosnien.

La solution pourrait peut-être résider dans la proposition d'un État libéral unitaire minimal, reconnaissant des droits égaux à tous les citoyens, supprimant les niveaux des Entités et réinvestissant le niveau municipal ; cette solution ne pourrait évidemment prétendre supprimer le risque d'un localisme nationaliste, mais elle aurait l'avantage de ne pas couvrir du vernis de la démocratie multiculturelle, voire encourager, les pratiques nationalistes les plus contraires aux droits de l'homme. Enfin, cette solution n'aurait aucun sens sans l'engagement d'un État-providence permettant la redistribution des biens sociaux à tous et à chacun, sans distinction communautaire, seule à même de donner une chance démocratique aux groupes de voisins engagés autour de projets socio-économiques communs.

---

<sup>20</sup> Voir I. Delpla, « Catégories juridiques et cartographie des jugements moraux », in I. Delpla et M. Bessone dirs. *Peines de guerre*, Paris, Editions de l'EHESS, 2010.

